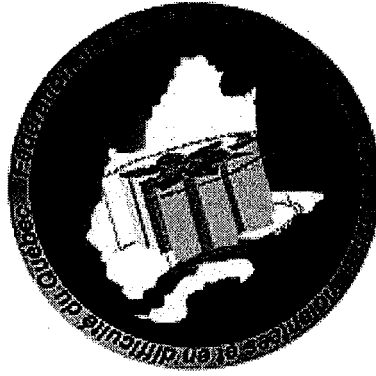




MÉMOIRE SUR L'ÉGALITÉ

*Présenté à la Commission des Affaires sociales
dans le cadre de la Commission parlementaire sur le concept
d'égalité et de la politique en condition féminine*

17 décembre 2004



**Fédération de ressources d'hébergement pour
femmes violentées et en difficulté du Québec**

110, rue Ste-Thérèse, bureau 505 Montréal (Qc) H2Y 1E6

Tél. (514) 878-9757 ♦ Téléc. (514) 878-9755 ♦ info@fede.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	2
Introduction	4
Présentation de la Fédération	6
Le projet proposé	7
Réaffirmer la vision de l'égalité entre les femmes et les hommes qui doit servir d'assise à l'action	7
Miser sur une stratégie gouvernementale faisant appel à trois leviers principaux	8
L'approche spécifique.....	8
L'approche transversale	9
L'approche sociétale.....	10
Proposition d'orientations gouvernementales et d'axes d'intervention	11
Première orientation.....	11
Axe d'intervention 5 :	11
Axe d'intervention 6 :	12
Quatrième orientation	13
Cinquième orientation	15
Septième orientation	16
En conclusion.....	17

RÉSUMÉ

L'avis présenté par la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté autour de la consultation générale sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* se situe particulièrement dans la perspective de la violence conjugale considérée comme un *obstacle à l'atteinte de l'égalité* selon les 9 ministres signataires du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale.

La Fédération et ses 36 maisons membres reconnaissent les avancées réalisées en la matière notamment avec la Politique d'intervention en matière de violence conjugale et espèrent que le gouvernement ne fera pas l'économie de moyens pour rendre opérationnels les objectifs du plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale.

Au niveau du Projet proposé, la Fédération recommande qu'une meilleure place soit accordée à l'approche spécifique compte tenu qu'elle permet une prise en compte réelle des besoins des femmes victimes ainsi que de leurs enfants. Elle estime que seule une allocation de ressources peut permettre à l'approche transversale de se réaliser notamment avec l'analyse différenciée selon les sexes. Quant à l'approche sociétale, qui, telle que proposée est différente de la concertation qui existe déjà sur la problématique de la violence, elle suscite pour nous de sérieuses inquiétudes notamment en lien avec les discours actuels tendant à rechercher une symétrie au niveau de la violence.

La Fédération invite l'état à réaffirmer son rôle en matière d'égalité en reconnaissant les différentes discriminations non seulement entre les femmes et les hommes à tous les niveaux mais aussi les différences entre les femmes elles mêmes. L'état québécois conformément à la *Charte des droits et libertés de la personne* et aussi conformément aux accords internationaux dont le Canada est signataire devrait travailler à éliminer ces différentes discriminations, ce qui marquerait sa volonté réelle d'œuvrer pour une véritable égalité.

Au niveau de la 1^{ère} et de la 5^{ème} orientation, la Fédération recommande que toutes actions, interventions, programmes, lois soient cohérents avec l'objectif d'éliminer la violence en vue de l'atteinte de l'égalité et principalement avec les principes directeurs de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale ainsi que le Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale.

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

En matière de santé et de bien-être, la Fédération recommande que les stratégies d'actions envisagées dont celles du programme national de santé publique soient cohérentes avec la Politique d'intervention en matière de violence conjugale et que les actions concrètes et spécifiques se fassent en faveur des groupes vulnérables enfants et adolescentes adultes et personnes âgées.

En lien avec la septième orientation, la Fédération invite le gouvernement à maintenir les 2 structures en condition féminine : le Conseil du Statut de la femme ainsi que le Secrétariat à la condition féminine en leur donnant les moyens de remplir efficacement leur mission.

La Fédération estime que le Gouvernement devrait travailler à réduire d'abord les écarts entre les hommes et les femmes, entre les femmes elles-mêmes en utilisant les meilleures pratiques d'ici et d'ailleurs pour une véritable égalité dans les faits et une société inclusive.

INTRODUCTION

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la commission parlementaire prévue au mois de janvier 2005 en vue de la mise sur pied d'une politique en matière d'égalité qui interpelle la société en général et l'ensemble du mouvement des femmes en particulier. En effet, au printemps dernier Mme Courchesne, ministre responsable du Secrétariat à la condition féminine confiait au Conseil du statut de la femme un mandat à deux volets. Ce dernier consistait à définir un concept d'égalité, le plus large possible applicable au contexte québécois et à proposer en s'inspirant de celui-ci les orientations et axes d'intervention d'une politique gouvernementale intégrant les alliances avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise¹. Il en est résulté le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*

En concertation avec ses maisons membres, la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, à l'instar d'autres organisations, s'est penchée sur le document et souhaite partager quelques réflexions basées sur l'expertise de ses membres en matière de violence conjugale et sur l'analyse qu'elles ont pu développer depuis bientôt trois décennies.

En effet, les maisons d'aide et d'hébergement, ressources de première ligne pour les femmes victimes de violence et pour les femmes en difficulté en plus d'offrir à leurs résidentes des services adaptés à leurs besoins de protection, de reprise de pouvoir sur leur vie, un milieu de vie sécuritaire empreint de respect, d'écoute et de partage incluent également dans leur travail un volet d'information, d'éducation et de sensibilisation de la communauté, des collaborateurs et d'autres intervenants sociaux. Ce travail englobe, en plus de la défense des droits des femmes victimes de violence conjugale et en difficulté sur un plan individuel, une préoccupation de changer les déterminants sociaux qui conditionnent, favorisent et permettent le maintien du fléau de la violence, sous toutes ses formes, sur un plan collectif.

Le travail des maisons d'hébergement et leur intervention dans le milieu ont conduit à des changements significatifs au niveau du traitement de cette problématique considérée autrefois comme du domaine privé. En effet, depuis la Politique gouvernementale d'intervention en violence conjugale (1995) il est enfin admis que la violence conjugale n'est pas un problème privé mais plutôt qu'il est du domaine public et donc politique et social. La violence conjugale a été ainsi

¹ Conseil du statut de la femme, Avis, De l'égalité de droit à l'égalité de fait, Repenser les stratégies et élargir la perspective, Mai 2004

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

reconnue comme un geste de domination sur une femme dans le cadre général et historique de la domination des hommes sur les femmes. Elle a donc grâce au travail d'agentes de changement des maisons d'aide et d'hébergement, pu être nommée, quantifiée, qualifiée comme en témoigne cette définition multidimensionnelle issue de la Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale adoptée en 1995 « La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue au contraire un moyen choisi pour dominer l'autre et établir son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale extramaritale ou amoureuse à tous les âges de la vie. »²

Le nouveau plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale qui s'inspire des recommandations de différents groupes et comités de travail auxquels la Fédération a contribué, souligne avec justesse dans son avant-propos que : *La violence conjugale hypothèque lourdement la vie des personnes qui la subissent et celle de leur entourage tout comme elle limite le potentiel de développement économique et social de la société québécoise*. De manière unanime, les 9 ministres signataires du plan d'action, reconnaissent que : *L'existence même de la violence conjugale est un obstacle à l'atteinte de l'égalité* et souligne que *l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'élimination de toutes les formes de violence font appel à la solidarité de l'ensemble de la population québécoise*.³

Si nous partageons avec ces derniers les préoccupations exprimées qui se sont traduites par 72 engagements en vue de faire reculer le phénomène de la violence de façon durable, force nous est cependant de souligner la nécessité que tous les paliers du gouvernement puissent agir avec cohérence, ce qui pour nous constitue un facteur indispensable à l'atteinte des objectifs.

C'est dans cette perspective que se situe cet avis de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. Compte tenu que l'ensemble du mouvement des femmes est impliqué au niveau de la démarche de consultation en articulant leurs réflexions principalement sur les problématiques spécifiques auxquelles elles s'adressent, les commentaires de la Fédération porteront sur certaines des orientations en faisant ressortir les aspects en lien avec la problématique de la violence.

² Gouvernement du Québec (1995) *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Politique d'intervention en matière de violence conjugale, p.14.

³ Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale- Avant propos

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION

La Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec a pour mission la défense des droits et le développement de l'autonomie des femmes aux prises avec la violence conjugale, ainsi qu'à des difficultés diverses liées à la toxicomanie, la santé mentale, l'itinérance. Les réalités des femmes immigrantes et des femmes autochtones constituent autant de préoccupations pour la Fédération et ses maisons membres.

La Fédération assure la représentation de ses membres auprès de différentes instances publiques, gouvernementales et communautaires. Au nombre de 36, réparties dans onze régions administratives du Québec et accueillant des femmes avec ou sans enfant aux prises avec les difficultés ci-haut exprimées, les maisons membres adhèrent aux valeurs prônées par la Fédération soit l'égalité des droits, le partage, la solidarité, la démocratie la justice ainsi qu'à l'approche féministe comme cadre d'intervention auprès des femmes victimes de violence, des femmes en difficulté et de leurs enfants. Cette approche soutient les femmes dans leur démarche d'autonomie et les amène à reprendre du pouvoir sur leur vie. Cette approche systémique tient en même temps compte de l'interrelation des différents facteurs socio-économiques qui ont des répercussions directes sur les femmes.

La Fédération et ses membres souscrivent à des revendications qui :

- Assurent à toutes les femmes le droit à la dignité, à l'intégrité et à l'autonomie;
- Reconnaittent les femmes comme citoyennes à part entière;
- Assurent à toutes les femmes le droit à des conditions de vie décentes où la paix, la sécurité, l'intégrité tant morale que physique pour elles et leurs enfants sont garanties;
- Assurent le droit pour toutes les femmes à des services de prévention, d'aide et de soutien en situation de violence quelque soit leur statut économique, leur langue, leur nationalité, leur religion, leur orientation sexuelle, leurs difficultés physiques, mentales ou autres.

La Fédération et ses membres dénoncent la violence et la pauvreté qui contribuent à l'exclusion des femmes et à la non reconnaissance de leurs droits de citoyennes à part entière⁴. À l'heure actuelle, au Canada, le taux de pauvreté chez les femmes est plus élevé qu'il ne l'a été depuis deux décennies puisque environ 19% des femmes adultes sont pauvres, cinquante-six pour cent (56%) des familles monoparentales dirigées par la mère sont pauvres et 47% des femmes de moins de 65 ans qui vivent seules sont considérées à faible revenu.⁵

⁴ Plate-forme de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. 1997

⁵ Encore sous le choc. Coalition pour l'égalité des femmes. 2004

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

Pour l'année 2003-2004, 35 des 36 maisons membres de la Fédération ont accueilli près de 6000 personnes dont 4000 femmes. Ces chiffres n'incluent pas les femmes et enfants non hébergés qui ont bénéficié des services tels la consultation externe et le suivi post-hébergement. Les femmes qui font appel aux services des maisons d'hébergement sont parmi les plus démunies de la société, donc fortement concernées par les mesures, lois et programmes ayant un impact socio-économico-juridique (aide juridique, aide sociale, logement social, etc.).

LE PROJET PROPOSÉ

Réaffirmer la vision de l'égalité entre les femmes et les hommes qui doit servir d'assise à l'action

En tant que garant des valeurs et des principes démocratiques de la société, il incombe à l'état de prendre les mesures en faveur de l'élimination de toutes formes de discrimination sur la base du sexe. Il est également important de ne pas perdre de vue les multiples discriminations dont sont victimes plus spécifiquement certains groupes de femmes dont les femmes des communautés culturelles, les femmes immigrantes, les femmes âgées, les femmes handicapées. Les réalités spécifiques que vivent ces dernières constituent souvent des entraves à la reconnaissance de leurs droits garantis par la Charte des droits et libertés de la personne qui dans son préambule souligne que *Tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi.*

Par ailleurs, le Québec est tributaire des accords internationaux signés par le Canada en faveur de l'élimination de toutes les formes de discrimination sur la base du sexe. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le programme d'action de Beijing et des Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme en sont des exemples. Il est bien évident qu'au fil des années *l'égalité des droits* a fait d'innombrables progrès qui restent à se matérialiser dans les faits pour toutes les femmes.

Nous souscrivons pleinement à l'analyse faite dans l'avis à l'effet que : *l'idéal d'égalité entre les femmes et les hommes qui est recherché suppose la correction des inégalités selon le sexe et l'élimination de toutes les discriminations sur cette base. Il se manifeste, sur le plan formel comme du point de vue des résultats, par une égalité de droits, de responsabilités et de possibilités. Il implique que la société soit libérée de la hiérarchisation des rapports sociaux entre les femmes et les hommes et que le sexe ne soit plus un marqueur des rôles sociaux.*

L'état québécois a certes pris des engagements formels en faveur de l'élimination des discriminations basées sur le sexe, notamment en regard de la violence exercée envers les femmes et la Politique d'intervention en matière de violence conjugale ainsi que le Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale en font foi.⁶ Ainsi, nous souscrivons aux objectifs visés dans l'avis, cependant nous revendiquons une vision d'égalité plus large et conforme à la *Charte des droits et libertés de la personne*, des différentes conventions internationales, une vision de l'égalité allant dans le sens de la préservation et du renforcement des acquis obtenus.

Réaffirmer la vision de l'état suppose la préservation et le renforcement des acquis de certaines politiques et programmes en faveur des femmes, élaborés grâce aux longues luttes menées par le mouvement des femmes. Réaffirmer la vision de l'état suppose également la prise en compte des réalités spécifiques de toutes les catégories de femmes qui composent la société québécoise de sorte que l'atteinte de l'égalité puisse être un objectif visant à établir l'égalité entre toutes les femmes. En fait, la principale question à se poser et les réponses à apporter en regard d'une politique sur l'égalité est la suivante : reconnaît-on que les femmes vivent encore des inégalités sociales causées par des rapports de pouvoir qui favorisent les hommes au détriment des femmes?

Miser sur une stratégie gouvernementale faisant appel à trois leviers principaux

- Une approche spécifique
- Une approche transversale
- Une approche sociétale

L'approche spécifique

L'avis du CSF propose de poursuivre de façon articulée les actions concrètes ciblant particulièrement les femmes dans le but explicite de prévenir ou de corriger les inégalités dont celles-ci sont encore victimes.

Situant l'approche spécifique dans la perspective de la violence exercée envers les femmes dont les données montrent qu'elle est loin d'être en régression, on notera que les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence composent quotidiennement avec cette dernière en vue de répondre aux besoins de sécurité et de protection des victimes ainsi qu'à leurs besoins de reprise de

⁶ Gouvernement du Québec. Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale. 2004

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

pouvoir et de contrôle sur leur vie. Cette approche est indispensable à une prise en compte réelle des besoins spécifiques des femmes victimes qui sont à la fois psychologiques, économiques, sociaux ainsi que ceux des enfants témoins qui doivent bénéficier de services adaptés en vue de diminuer les impacts négatifs de la violence. Grâce à cette approche les besoins particuliers des enfants témoins et victimes de violence ont pu être adressés. Il en est de même des réalités particulières de certaines catégories de femmes pour lesquelles des solutions adaptées aux besoins ont pu être apportées.

L'approche spécifique est indispensable dans le contexte actuel caractérisé par des disparités continues entre les hommes et les femmes pour l'atteinte d'une égalité de fait dans la société.

Notre recommandation

Maintenir l'approche spécifique et la définir comme indispensable à la prise en compte des besoins spécifiques des femmes victimes de violence, de leurs enfants ainsi que ceux des autres femmes discriminées dans la société.

L'approche transversale

Il s'agit de viser à ce que les lois, politiques, programmes et services publics dans leur ensemble et particulièrement ceux qui soulèvent les enjeux les plus importants aillent dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas.

L'état canadien étant signataire de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes s'est engagé entre autres à :

- *Garantir l'absence de toute discrimination directe ou indirecte dans la loi*
- *Lutter contre la persistance des stéréotypes fondés sur le sexe qui sont préjudiciables aux femmes et qui se manifestent dans les actes individuels, structurels et institutionnels.*

En ce sens l'analyse différenciée selon le sexe que l'état québécois s'est engagé à mettre en pratique constitue un outil pertinent qui devrait être utilisé à tous les niveaux dans les politiques et programmes de manière à en mesurer les effets distincts sur les femmes et les hommes. En tenant compte des conditions socio-économiques différentes des hommes et des femmes, l'ADS permet une bonne mesure de l'impact des programmes sur les deux sexes. Cette approche nécessite certes une volonté politique mais aussi des ressources et moyens de sorte qu'elle puisse se traduire dans la pratique par des mesures concrètes en

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans cette optique, se situe bien le rôle du Secrétariat à la Condition féminine en matière de cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre femmes et les hommes ainsi que le rôle aviseur du Conseil du Statut de la Femme par l'exercice de son rôle conseil auprès du gouvernement.

Notre recommandation

Que l'approche transversale soit assortie de moyens concrets avec en appui les deux instances en condition féminine que sont le Secrétariat à la Condition féminine et le Conseil du Statut de la femme.

L'approche sociétale

L'avis du CSF préconise d'accentuer le travail visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu socialement partagé en intégrant davantage les hommes comme sujets et acteurs et en interpellant et mobilisant les diverses composantes de la société québécoise.

En lien avec la problématique de la violence, l'approche sociétale, en dépit des tentatives de balises apportées dans le texte, soulève de vives préoccupations. La Politique d'intervention en matière de violence conjugale reconnaît le caractère criminel de la violence en conviant la société à la dénoncer, à la refuser et en responsabilisant les agresseurs face à leurs comportements. C'est seulement sur la base de ces principes que nous pouvons aborder l'approche sociétale. Une approche sociétale utilisée tout azimut risque de conduire à des pratiques comme les approches consensuelles ou la médiation qui renforcent l'insécurité et la victimisation des femmes aux prises avec la violence. Les tendances à la déjudiciarisation et à la justice réparatrice sont parmi nos préoccupations lorsqu'elles sont préconisées en situation de violence conjugale. Nous préconisons donc une approche sociétale et partenariale avec des hommes qui reconnaissent la violence conjugale comme un exercice abusif de pouvoir et d'une volonté de domination découlant des rapports sociaux inégaux entre les hommes et les femmes. Des hommes qui veulent remettre en question les règles sociales qui favorisent le maintien et le développement de la violence envers les femmes ainsi que les inégalités entre les femmes et les hommes et qui veulent agir pour l'établissement de nouveaux rapports en vue d'une société juste où femmes et hommes peuvent vivre dans le respect et la dignité. On ne peut passer sous silence certains discours sur la condition masculine portés par des groupes de défense des droits des hommes qui soutiennent que tant les femmes que les hommes usent de pouvoir les uns envers les autres. Lorsqu'il est question de problématiques qui mettent en cause le pouvoir des hommes, comme les violences envers les femmes, ces groupes évoquent des

problématiques masculines qui, selon eux, sont engendrées par le trop grand pouvoir des femmes. Ainsi les femmes auraient atteint l'égalité avec les hommes tant au niveau de la famille, du marché du travail, de la scolarisation et des postes de pouvoir au sein des instances gouvernementales. Les revendications des groupes de femmes seraient donc maintenant obsolètes et auraient même eu pour effet de créer des inégalités et des injustices envers les hommes. L'analyse des rapports hommes/femmes développée par ces groupes se situe uniquement au niveau individuel et ne tient pas compte des privilèges des hommes comme groupe sur les plans économique, politique et social. Aborder la question des rapports sociaux de sexe sur la base d'expériences individuelles entraîne des dérives sur le plan des analyses et des interventions. Une approche sociétale peut certes être un idéal à atteindre mais considérant certains courants de pensée anti-féministe qui reçoivent de plus en plus d'attention à la fois des médias et de certains élus, il serait prudent de réaffirmer les objectifs de l'égalité à poursuivre afin qu'ils guident les sujets et acteurs devant la promouvoir.

Notre recommandation

Que l'approche sociétale tienne compte, en matière de violence faite aux femmes, des principes directeurs de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Proposition d'orientations gouvernementales et d'axes d'intervention

Première orientation

Favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires

Axe d'intervention 5 :

Favoriser des relations plus égalitaires afin d'aider les jeunes à développer leur sens critique quant à l'exercice de leur sexualité et la construction de leurs rapports amoureux.

La prévention de la violence à tous les niveaux incluant les premières relations amoureuses constitue une des préoccupations de la Fédération dont la mention au titre des engagements au niveau du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale est rassurant.

Les statistiques relatives au nombre élevé de jeunes vivant de la violence dans leurs premières relations sont assez alarmantes. Lavoie et Vézina (2002), dans

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

l'enquête de Santé Québec réalisée auprès d'un échantillon représentatif de jeunes du Québec, précisent qu'en 1999, 20 % des jeunes filles de 16 ans avaient été victimes, lors de la dernière année de fréquentations de violence physique, 34% de violence psychologique et 11 % de violence sexuelle de la part de leur partenaire. En 2001, selon les statistiques du ministère de la Sécurité publique du Québec sur la violence conjugale (Motard, 2003), près de 25 % des victimes dans les dossiers policiers sont des jeunes de 12 à 24 ans. Les conséquences négatives sur les jeunes ne sont plus à démontrer. Lavoie (2000) rapporte des aspects comme la baisse de l'estime de soi, une diminution de la performance scolaire, un sentiment de trahison, des difficultés à établir des liens avec l'autre sexe, des épisodes de dépression et des problèmes d'abus d'alcool.

La prévention de la violence chez les jeunes constitue un des aspects du cheminement en faveur de l'égalité.

Notre recommandation

Que les programmes visant à aider les dans la construction de rapports amoureux égaux soient développés en partenariat avec les ressources spécialisées en violence conjugale et qu'ils soient disponibles sur l'ensemble du territoire québécois.

Axe d'intervention 6 :

Soutenir les groupes qui interviennent en faveur de l'égalité.

Depuis les années 70, les Québécoises ont bâti des réseaux bien développés d'organismes de femmes. Ces réseaux se sont battus pour que la situation des femmes soit prise en compte à l'échelle locale et nationale, ont développé et offert des services directs indispensables aux femmes et aux enfants et ont sensibilisé tous les secteurs du public et du gouvernement aux enjeux touchant les femmes. Si le Québec est perçu comme une société progressiste en matière d'égalité pour les femmes, c'est grâce, dans une large part, au travail effectué par les réseaux de groupes de femmes. Le fait que la violence faite aux femmes et aux enfants soit devenue un sujet de préoccupation au sein de la politique québécoise n'est qu'un exemple qui montre à quel point l'opinion et l'expérience des femmes ont façonné les lois, les politiques et les programmes.

Les maisons d'hébergement oeuvrent depuis plus de trente ans avec des moyens limités et un engagement toujours renouvelé à répondre aux besoins des femmes victimes de violence qui sont multiples. L'engagement gouvernemental d'assurer leur financement en vue de rendre accessibles et disponibles les services devra se poursuivre dans le respect de leur autonomie

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

et de leur spécificité. Parallèlement aux maisons, le gouvernement devrait renforcer le soutien à l'ensemble des groupes de femmes qui oeuvrent à l'amélioration de la situation et de la condition des femmes.

Notre recommandation

Que les groupes de femmes puissent bénéficier de moyens adéquats dans le respect de leur autonomie en vue d'accomplir efficacement leur mission.

Quatrième orientation

Améliorer la santé et le bien être en s'assurant que les services soient adaptés aux réalités des femmes et des hommes

L'avis du CSF souligne différents facteurs conditionnant la santé de la population femmes et hommes mais omet de mentionner un des facteurs ayant un impact notable sur la santé et pourtant bien connu : la violence. On s'accorde pourtant depuis nombre d'années à reconnaître que des liens étroits existent entre santé, bien être, qualité de vie et violence. *L'Enquête sociale générale de 1999*⁷ sur la victimisation révélait qu'en matière de violence conjugale:

- Les femmes déclarent trois fois plus souvent que les hommes avoir subi des blessures physiques;
- Trois fois plus de femmes que d'hommes soulignent avoir été forcées de s'absenter de leur travail ou empêchées de vaquer à leurs activités quotidiennes
- Quatre fois plus de femmes que d'hommes disent qu'il leur arrivé de craindre pour leur vie;
- Plus de femmes que d'hommes mentionnent avoir perdu de l'estime de soi
- Trois fois plus de femmes que d'hommes déclarent avoir souffert de l'insomnie
- Treize fois plus de femmes que d'hommes reconnaissent avoir souffert de troubles de sommeil ou d'insomnies;
- Plus de femmes que d'hommes soulignent avoir exprimé de la colère;
- Quatre fois moins de femmes que d'hommes estiment avoir été peu affectés par la violence;

Le document *Priorités nationales de santé publique du MSSS*, considérait « la violence conjugale comme l'une des causes les plus importantes de blessures graves subies par les femmes dépassant l'ensemble des traumatismes causés

⁷ Cité dans; Ministère de la Sécurité publique, *La violence conjugale* Statistiques 2002, Septembre 2004

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

par les accidents d'automobile, les agressions pour vol et viols⁸ ». D'après la Banque Mondiale⁹, *dans les pays industrialisés, agressions et violences sexuelles privent les femmes âgées de 15 à 44 de près d'une année de vie en bonne santé sur cinq*.

Des séquelles graves dont la dépression, l'état de stress post traumatique, des troubles psychotiques, de surconsommation de tranquillisants d'alcool ou de drogues, de tentatives de suicide découlent de la violence conjugale. Il est important de souligner que le MSSS s'est fixé des objectifs et stratégie d'actions en santé et bien-être des femmes¹⁰ consistant à tenir compte de la double exclusion de groupes de femmes dans la planification socio-sanitaire; d'adapter des soins et des services aux besoins spécifiques des femmes et d'approfondir les connaissances sur la population féminine et ses besoins.

Dans le cadre des consultations sur le programme national de santé publique, la Fédération de ressources d'hébergement soulignait la nécessité qu'un programme de santé publique se doit de tenir compte et de saisir toute l'ampleur du phénomène. En effet, compte tenu des impacts importants de la violence sur l'espérance de vie en bonne santé, sur la qualité de vie et la sécurité, la Fédération considère que les principes et les valeurs éthiques privilégiés dans le programme dont le bien commun, la bienfaisance, la non malfaisance et la responsabilité, la solidarité, la protection des individus, des groupes et des communautés vulnérables, et la justice justifient une action de promotion et de prévention et de sensibilisation en cette matière dont le plan d'action 2004-2009 en matière de violence conjugale reconnaît la pertinence.

Nos recommandations

Rendre opérationnels les objectifs ministériels en matière de santé et de bien-être des femmes;

Intégrer la problématique de la violence dans les problématiques psychosociales constituant des déterminants de la santé et du bien être en mettant à jour les liens entre victimisation vécue par les femmes et les enfants et les problèmes de santé et de bien être;

Que les stratégies d'actions envisagées dont celles du programme national de santé publique soient cohérentes avec la Politique d'intervention en matière de violence conjugale et que les actions concrètes et spécifiques se fassent en faveur des groupes vulnérables enfants et adolescentes adultes et personnes âgées.

⁸ MSSS, Priorités nationales de santé publique 1997-2002, Gouvernement du Québec, 1997

⁹ FNUAP, Nations Unies, Vivre ensemble dans des mondes séparés, Hommes et femmes à une époque de changements, Rapport sur l'état de la population mondiale en 2000, Chapitre 5, Ce que coûte l'inégalité entre les sexes, 20 septembre 2000

¹⁰ Ministère de la Santé et des services sociaux, - Objectifs ministériels et stratégies d'actions en santé et bien-être des femmes

Intégrer la violence faite aux femmes dans les thématiques de recherche en santé et bien être.

Cinquième orientation

Éliminer toute violence et atteinte à la dignité en raison du sexe.

On ne peut aborder la question de l'égalité telle que proposée sans souligner que l'une des caractéristiques fondamentales de toutes les sociétés patriarcales où les rapports entre les femmes et les hommes sont marqués par l'inégalité et l'infériorité du sexe féminin, demeure la violence à l'égard des femmes. En dépit des avancées indéniables dans le domaine, le phénomène est toujours aussi prévalent dans notre société. Diane Lavallée, présidente du Conseil du statut de la femme soulignait avec justesse, en mars 2004 *Qu'en dépit du développement des ressources, des campagnes d'information, des activités de sensibilisation, des efforts de dépistage, de la judiciarisation, et de la concertation, ce fléau est toujours bien présent*¹¹. Les statistiques évoquées dans l'avis du CSF sont éloquentes et prouvent en effet que ce sont les hommes qui majoritairement exercent de la violence sur les femmes avec toutes les conséquences qu'on connaît à la fois sur les victimes et sur leurs enfants sans oublier les coûts économiques et sociaux y étant reliés. Rappelons à titre indicatif que les coûts préliminaires partiels de la violence faite aux femmes pour les services de santé, médicaux et sociaux ainsi que pour la justice, l'éducation et l'emploi s'établissent à au moins 4,2 milliards de dollars par année au Canada.

La société ne peut faire aucune économie en vue d'enrayer le phénomène de la violence. Les impacts sur les enfants, les adultes de demain sont énormes. Ces derniers comme on le sait peuvent vivre de l'anxiété et de la peur face aux situations de violence dont ils sont témoins de façon répétitive et qu'ils appréhendent, des sentiments de culpabilité du fait de ne pouvoir protéger leur mère ou du fait de se considérer comme la source des problèmes de conflits de loyauté envers les deux parents, des comportements divers extériorisés (agressivité, conflits dans la fratrie, délinquance, violence, et autre) ou intériorisés (troubles psychosomatiques, angoisse, dépression, isolement).

L'ampleur grandissante du phénomène de la violence en lien aussi avec l'homicide est tout aussi préoccupant. En effet, au Québec, 446 femmes ont trouvé la mort entre 1974 et 2000 pour une moyenne de 17 Québécoises qui

¹¹ Diane Lavallée, La violence conjugale, une question de mobilisation, Discours prononcé au Centre des femmes du Plateau Mont-Royal, le 11 mars 2004

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

sont tuées annuellement en contexte conjugal¹². Le risque d'être tuées par le conjoint s'accroît de façon notable pour les femmes vivant en union de fait et pour celles séparées de leur mari.

Ainsi ne pas nommer la violence faite aux femmes dans le libellé de la cinquième orientation constitue pour nous un recul face aux nombreux acquis et avancées de la société québécoise surtout à un moment où la tendance à la symétrisation de la violence se fait entendre alors qu'est véhiculée l'idée que les femmes seraient aussi violentes que les hommes et donc que les hommes en sont autant victimes que les femmes.

Nos recommandations

Que les actions, interventions, programmes, lois soient cohérents avec l'objectif d'éliminer la violence en vue de l'atteinte de l'égalité;

Que les engagements définis dans le cadre du plan d'action 2004-2009 en violence conjugale soient assortis de moyens concrets pour rendre les objectifs opérationnels;

Que les maisons d'hébergement accueillant des femmes victimes avec leurs enfants puissent avoir un financement consolidé en vue de rendre accessibles et disponibles les services à travers l'ensemble du territoire québécois.

Septième orientation

Assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Gouvernement.

La manifestation par le gouvernement de la volonté politique quant à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes devra se matérialiser selon nous par le maintien des instances en condition féminine que sont le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme. La présence de ces deux instances cadre avec le résultat attendu d'avoir *un appareil gouvernemental compétent expérimenté et outillé en matière d'égalité entre les sexes*.

En effet la mission du Secrétariat orientée essentiellement vers les politiques ou actions développées au sein du gouvernement de manière à en assurer la cohérence demeure cruciale et indispensable. Il en est de même de celui du

¹² Condition féminine Canada, Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique, 2002, p.29)

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

Conseil du statut de la femme qui doit continuer à assumer le double rôle d'aviser le gouvernement et de sensibiliser et informer la population. Toute politique doit tenir compte de ces deux structures essentielles en leur donnant les moyens de remplir adéquatement leur mission.

Nos recommandations

Que la volonté du gouvernement se manifeste par le maintien des structures en condition féminine que sont le secrétariat à la condition féminine et le conseil du statut de la femme.

Que les structures puissent avoir l'appui et les moyens nécessaires pour remplir efficacement leur mission.

Que le gouvernement nomme une ministre en titre avec les pouvoirs et les budgets nécessaires à la réalisation du projet d'égalité.

EN CONCLUSION

Le Québec fait partie des États qui ont compris que la justice et la démocratie vont de pair avec une reconnaissance des droits des citoyennes. Ceci s'est traduit concrètement par des efforts à travers des politiques et programmes qui ont permis aux femmes de se tailler une place importante dans la société. Dans la même optique, l'engagement du gouvernement québécois en faveur de l'élimination de la violence conjugale est porteur d'espoir.

Cependant, on constate qu'en dépit des efforts, les fossés s'élargissent et les acquis sociaux ont tendance à se fragiliser. Les conditions de vie des femmes sont encore marquées du sceau de la violence, de la pauvreté, de l'exclusion, de l'inégalité avec les hommes. Ces derniers détiennent encore des privilèges qui s'élargissent avec la mondialisation de plus en plus marquée de l'économie et la montée de la droite. L'état en tant que responsable de l'organisation générale de la société et garant du bien-être des citoyennes et citoyens se doit de questionner les politiques, les structures en place et de manière articulée définir les stratégies d'actions au bénéfice de l'ensemble de la population. Pour nous l'objectif recherché doit consister d'abord et avant tout à réduire les écarts entre les femmes et les hommes. Il ne s'agit pas de céder aux pressions de certains groupes d'hommes qui voient dans les justes revendications des groupes de femmes une menace à la position privilégiée que les hommes occupent en tant que groupe social. Le cheminement vers l'égalité de fait devra certes associer les hommes, mais ceux de bonne volonté qui sauront que leur position privilégiée dans la société est une construction sociale qui affecte surtout les femmes mais aussi les hommes. Ces derniers ont autant que les femmes à

**Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du
Québec**

gagner dans l'instauration de rapports égalitaires dans la société à tous les niveaux.

Nous convions ainsi le Gouvernement à penser des stratégies pertinentes en se basant sur les meilleures pratiques d'ici et d'ailleurs, pour une société québécoise réellement inclusive.

Synthèse des recommandations

En lien avec le projet proposé

Que l'approche spécifique soit maintenue et définie comme indispensable à la prise en compte des besoins des femmes victimes de violence, de leurs enfants ainsi que ceux des autres femmes discriminées dans la société.

Que l'approche transversale soit assortie de moyens concrets avec en appui les deux instances en condition féminine que sont le Secrétariat à la Condition féminine et le Conseil du Statut de la femme.

Que l'approche sociétale tienne compte des principes directeurs de la Politique d'intervention en matière de violence.

En lien avec la première orientation

Que les programmes visant à aider les jeunes dans la construction de rapports amoureux égaux soient développés en partenariat avec les ressources spécialisées en violence conjugale et disponibles sur l'ensemble du territoire québécois;

Que les groupes de femmes qui interviennent en faveur de l'égalité puissent bénéficier de moyens adéquats dans le respect de leur autonomie en vue d'accomplir efficacement leur mission;

En lien avec la 4^{ème} orientation

Que soient opérationnels les objectifs ministériels en matière de santé et de bien-être des femmes

Que soit intégrée la violence les problématiques psychosociales en tant que déterminant de la santé et du bien être en mettant à jour les liens entre la victimisation vécue par les femmes et les enfants et les problèmes de santé et de bien être;

Que les stratégies d'actions envisagées dont celles du programme national de santé publique soient cohérentes avec la Politique d'intervention en matière de violence conjugale et que les actions concrètes et spécifiques se fassent en faveur des groupes vulnérables enfants et adolescentes, adultes et personnes âgées

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

Que la violence faite aux femmes soit intégrée dans les thématiques de recherche en santé et bien être

En lien avec la 5ème orientation

Que les actions, interventions, programmes, lois soient cohérents avec l'objectif d'éliminer la violence en vue de l'atteinte de l'égalité;

Que les engagements définis dans le cadre du plan d'action 2004-2009 en matière de violence conjugale soient assortis de moyens concrets pour rendre les objectifs opérationnels;

Que les maisons d'hébergement accueillant des femmes victimes avec leurs enfants puissent avoir un financement consolidé en vue de rendre accessibles et disponibles les services à travers l'ensemble du territoire québécois.

En lien avec la 7ème orientation

Que la volonté du gouvernement se manifeste par le maintien des structures en condition féminine que sont le secrétariat à la condition féminine et le conseil du statut de la femme

Que ces structures vouées à l'atteinte de l'égalité puissent avoir l'appui et les moyens nécessaires pour remplir efficacement leur mission.

Que le gouvernement nomme une ministre en titre avec les pouvoirs et les budgets nécessaires à la réalisation du projet d'égalité